

Communiqué de presse

Embargo: 21.04.2026, 8h30

03 Travail et rémunération

Évolution des salaires en 2025

Les salaires réels ont augmenté de 1,6% en 2025

En 2025, l'indice suisse des salaires nominaux a enregistré une hausse moyenne de 1,8% par rapport à l'année précédente, atteignant ainsi 106,1 points (base 2020 = 100). Avec une inflation annuelle moyenne de +0,2%, les salaires réels ont progressé de 1,6%, s'établissant à 99,2 points (base 2020 = 100), selon les récents calculs de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La progression moyenne des salaires nominaux s'est établie à 1,8% en 2025 par rapport à 2024, après une hausse identique observée en 2024 et une hausse de 1,7% en 2023. Dans les principales conventions collectives de travail (CCT), couvrant plus de 595 422 personnes salariées, les augmentations des salaires effectifs, négociées à titre collectif pour 2025, se sont élevées à +0,9%.

En 2025, la hausse des prix a été limitée à +0,2% en moyenne annuelle, contre +1,1% en 2024 et +2,1% en 2023. Ajustés de l'inflation, les salaires nominaux ont entraîné une progression du pouvoir d'achat des salaires de +1,6% (+0,7% en 2024 et -0,4% en 2023).

Progression nominale de 1,5% dans le secteur secondaire

Dans le secteur industriel, les salaires nominaux ont progressé en moyenne de +1,5% en 2025 (+1,5% en 2024 et +2,1% en 2023), soit une hausse légèrement inférieure à celle observée pour l'ensemble de l'économie suisse (+1,8%). Au niveau des groupements de branches, l'industrie manufacturière dans son ensemble a enregistré une progression de +1,7%, tandis que le secteur de la construction a affiché une hausse de +1,3%.

Au sein de l'industrie manufacturière, les évolutions salariales varient selon les branches, avec des progressions comprises entre +0,7% et +3,1%. La branche « cokéfaction et raffinage, industrie chimique et pharmaceutique » a enregistré la progression la plus élevée (+3,1%). La fabrication de produits métalliques (+2,4%) de même que la fabrication de produits informatiques et électroniques, d'équipements électriques, optique et horlogerie (+2,3%) présentent également des hausses supérieures à la moyenne du secteur. À l'inverse, la fabrication de machines, d'équipements et de matériels de transport affiche une progression plus modérée (+0,7%).

Progression nominale de 1,9% dans le secteur tertiaire

Dans le secteur des services, les salaires nominaux ont progressé en moyenne de 1,9% en 2025, soit une hausse légèrement plus marquée que celle observée dans l'industrie. Les augmentations diffèrent selon les branches, avec des hausses comprises entre 0,4% et 3,3%.

L'hébergement et la restauration, tout comme que le transport et courrier ont enregistré des hausses proches de la moyenne du secteur (+1,7%). Les plus fortes progressions concernent l'administration publique (+3,3%) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+2,6%), tandis que le commerce (+1,5%) progresse légèrement en dessous de la moyenne sectorielle.

Les salaires nominaux sont restés en revanche relativement stables dans la santé, l'hébergement médico-social et l'action sociale (+0.4%), ainsi que dans les activités de services administratifs et de soutien (+0.7%).

Hausse des salaires réels de 1,6%

En 2025, le pouvoir d'achat des salaires a progressé pour la deuxième année consécutive (+0,7% en 2024). La combinaison d'une inflation en forte baisse (+0,2% contre +1,1% en 2024 et +2,1% en 2023) et d'une augmentation des salaires nominaux de +1,8% a conduit à une hausse des salaires réels de 1,6% pour l'ensemble de l'économie. Il s'agit de l'augmentation la plus importante depuis 2009 (+2,6%), des hausses comparables n'ayant été observées qu'en 2015 et 2020 (+1,5%).

L'évolution des salaires réels en 2025 présente toutefois de fortes disparités selon les branches, avec des variations comprises entre +0,2% et +3,1%, soulignant ainsi l'hétérogénéité des dynamiques salariales selon les différentes activités économiques.

Une progression des salaires nominaux plus forte pour les femmes

Au niveau de l'ensemble des branches économiques, les salaires des femmes ont enregistré une hausse moyenne de 2,3% en 2025, contre 1,5% pour les hommes.

Fiche descriptive de l'indice suisse des salaires

Source

L'indice suisse des salaires est calculé chaque année à partir des données contenues dans les déclarations d'accidents et transmises à l'OFS par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). Les calculs portent sur environ 250 000 données individuelles. L'exploitation de ces données exclut le secteur primaire, les personnes en apprentissage et les stagiaires.

But

Mesurer l'évolution annuelle des salaires en tant que prix du travail. L'indice suisse des salaires élimine en partie les effets induits par les modifications de la structure des personnes salariées au cours du temps, sur l'évolution du salaire moyen (en fixant la pondération à une année de base donnée pour une période de 5 ans). Les modifications de structure sont notamment induites par l'augmentation de la qualification, les promotions et les mouvements d'entrée et de sortie dus aux départs et aux embauches.

Définition du salaire

Le **salaire contractuel brut standardisé** correspond à la rémunération inscrite sur le contrat de travail pour une personne salariée engagée à plein temps. Les salaires des personnes à temps partiel sont mensualisés sur la base de la durée normale du travail dans l'entreprise qui les emploie.

Il comprend le salaire de base ainsi que le 13^e salaire (14^e salaire et suivants y compris), l'allocation de renchérissement, les indemnités de vacances et les indemnités pour jours fériés. Il s'agit du salaire avant toute déduction des cotisations de l'assurance sociale (AVS/AI, APG, AC, AANP), des cotisations (ordinaires et pour le rachat) à la prévoyance professionnelle LPP (2^e pilier) et avant prélèvement des impôts, sans les allocations familiales et les paiements en nature. Sont exclues les composantes salariales à caractère irrégulier (par exemple les gratifications, les primes et les commissions allouées de façon irrégulière), la part des prestations en capital ou des cotisations à caractère de prévoyance versée par l'employeur, ainsi que la rétribution des heures supplémentaires.

Méthode de calcul

L'indice suisse des salaires est un indice de Laspeyres calculé sur la base de l'observation de l'évolution du salaire moyen des personnes salariées regroupées par branche économique et sexe.

Pour mieux capturer les effets de la pandémie, les indices des années 2020 et 2021 ont été calculés avec une nouvelle pondération. La pondération comprend actuellement huit facteurs construits à partir de six variables. Des interactions avec la variable hommes-femmes y sont incluses. Pour plus d'informations, une note méthodologique peut être obtenue sur demande.

Nomenclature

Nomenclature générale des activités économiques NOGA08

Renseignements

Didier Froidevaux, OFS, Section Salaires et conditions de travail,
tél.: +41 58 463 67 56, e-mail: didier.froidevaux@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2026-0493

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Conformément aux lois applicables, la Banque nationale suisse (BNS) a reçu les résultats de l'indice suisse des salaires cinq jours ouvrés avant la publication de ce communiqué de presse afin de pouvoir s'acquitter de leurs tâches.

Indice des salaires nominaux et réels, 2024-2025

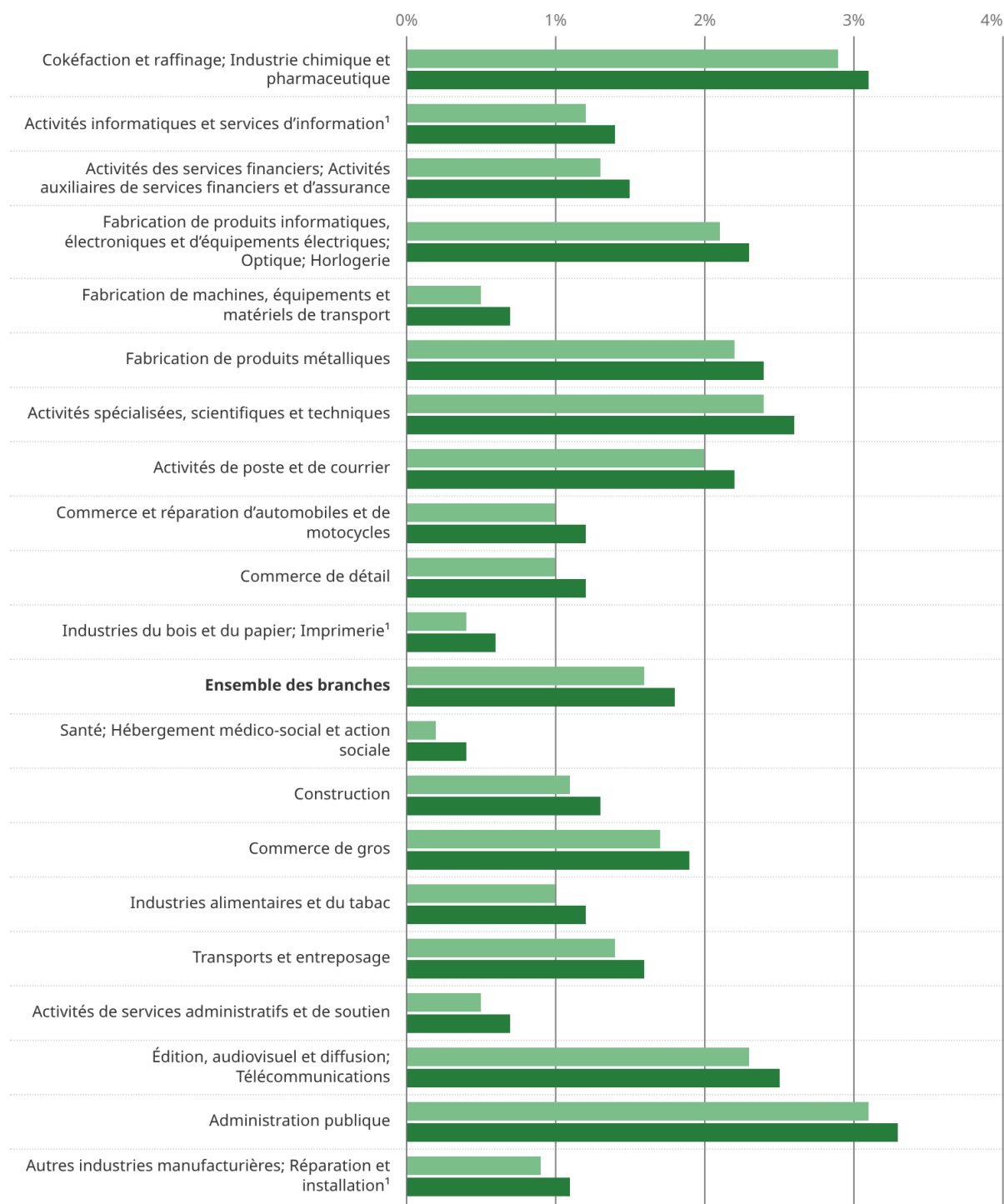
Branches économiques (NOGA08)	Indice des salaires nominaux			Indice des salaires réels		
	Indice (base 2020 = 100)		Variation en % par rapport à la dernière année disponible	Indice (base 2020 = 100)		Variation en % par rapport à la dernière année disponible
	2024	2025		2024	2025	
05-96 TOTAL	104.2	106.1	1.8	97.6	99.2	1.6
05-43 SECTEUR SECONDAIRE	103.8	105.4	1.5	97.2	98.5	1.3
05-09/35-39 Industries extractives; Production et distribution d'énergie et d'eau; Gestion des déchets	105.8	*	*	99.0	*	*
10-12 Industries alimentaires et du tabac	103.8	105.0	1.2	97.2	98.2	1.0
16-18 Industries du bois et du papier; Imprimerie	104.9	105.6*	0.6*	98.2	98.6*	0.4*
19-21 Cokéfaction et raffinage; Industries chimique et pharmaceutique	102.9	106.1	3.1	96.4	99.2	2.9
22/23 Industries du caoutchouc, du plastique et de produits minéraux non métalliques	105.5	*	*	98.7	*	*
24/25 Fabrication de produits métalliques	103.0	105.5	2.4	96.5	98.6	2.2
26/27 Fabrication de produits informatiques et électroniques, d'équipements électriques; Optique; Horlogerie	102.9	105.3	2.3	96.3	98.3	2.1
28-30 Fabrication de machines, équipements et matériels de transport	104.9	105.6	0.7	98.2	98.7	0.5
31-33 Autres industries manufacturières; Réparation et installation	105.9	107.1*	1.1*	99.1	100*	0.9*
41-43 Construction	103.6	104.9	1.3	97.0	98.0	1.1
45-96 SECTEUR TERTIAIRE	104.4	106.4	1.9	97.8	99.5	1.7
45 Commerce et réparation d'automobiles et de motos	103.9	105.1	1.2	97.2	98.2	1.0
46 Commerce de gros	105.6	107.6	1.9	98.9	100.6	1.7
47 Commerce de détail	104.2	105.4	1.2	97.5	98.5	1.0
49-52 Transports et entreposage	105.0	106.7	1.6	98.4	99.8	1.4
53 Activités de poste et de courrier	104.1	106.4	2.2	97.4	99.4	2.0
55/56 Hébergement et restauration	104.6	106.4	1.7	97.9	99.4	1.5
58 - 61 Édition, audiovisuel et diffusion; Télécommunications	104.4	107.0	2.5	97.6	99.8	2.3
62/63 Activités informatiques et services d'information	101.1	102.5*	1.4*	94.7	95.8*	1.2*
64/66 Activités des services financiers; Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	102.1	103.7	1.5	95.5	96.8	1.3
65 Assurance	106.2	*	*	99.5	*	*
69-75 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	101.4	104.0	2.6	94.9	97.2	2.4
77-82 Activités de services administratifs et de soutien	104.3	105.1	0.7	97.7	98.2	0.5
84 Administration publique	109.2	112.8	3.3	102.3	105.4	3.1
86-88 Santé, Hébergement médico-social et action sociale	104.0	104.4	0.4	97.3	97.5	0.2
90-96 Arts, spectacles et activités récréatives; Autres activités de services	100.0	*	*	93.4	*	*
Sexe Hommes	103.2	104.7	1.5	96.7	98.0	1.3
Femmes	105.8	108.2	2.3	99.1	101.2	2.1

Composantes du salaire: salaire contractuel brut de base. Les prestations non périodiques, les allocations familiales et les paiements en nature sont exclus du calcul. Explication des signes: « * » valeur incertaine sur le plan statistique

Source : OFS, à partir des données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA)

Évolution des salaires nominaux et réels en 2025 par branche économique: variation en % par rapport à 2024

■ Évolution réelle ■ Évolution nominale



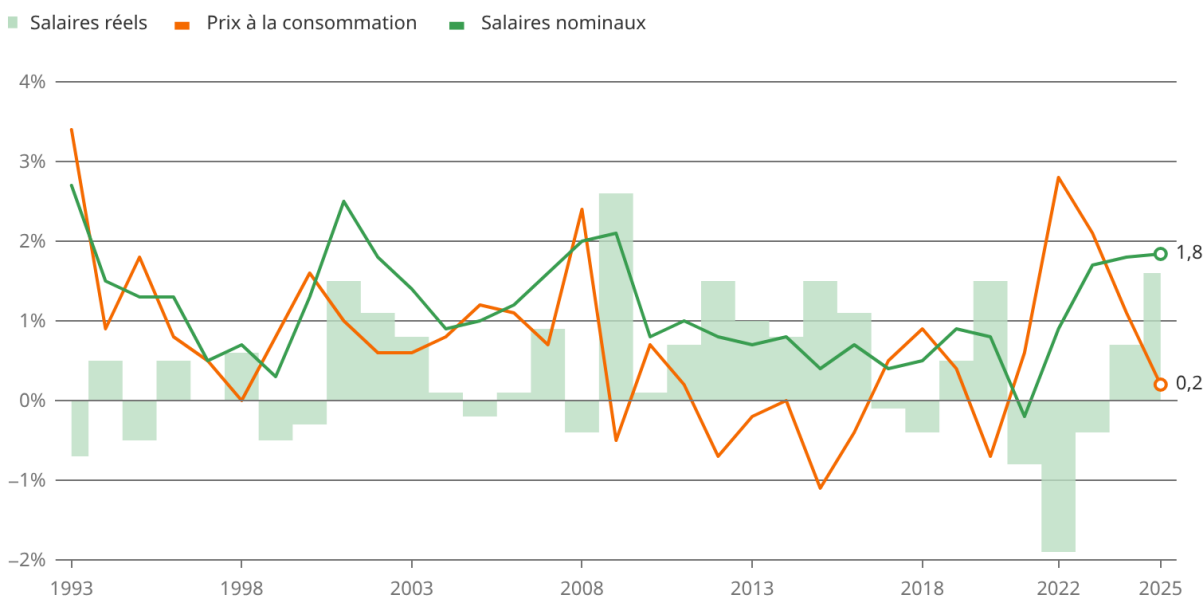
¹ valeur incertaine sur le plan statistique

État des données: 21.04.2026
Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

gr-f-03.04.03.02
© OFS 2026

Évolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels, de 1993 à 2025

Variation par rapport à l'année précédente



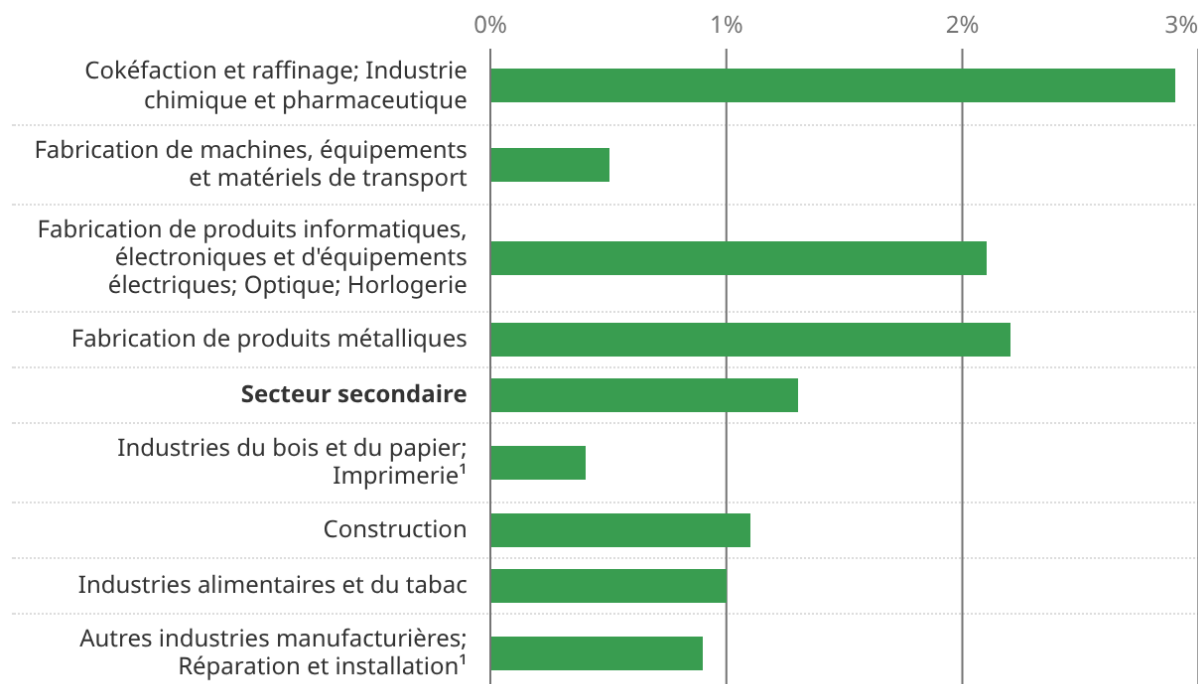
État des données: 21.04.2026

Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

gr-f-03.04.03.01

© OFS 2026

Évolution des salaires réels en 2025 par branche économique; en % par rapport à 2024 – Secteur secondaire



¹ valeur incertaine sur le plan statistique

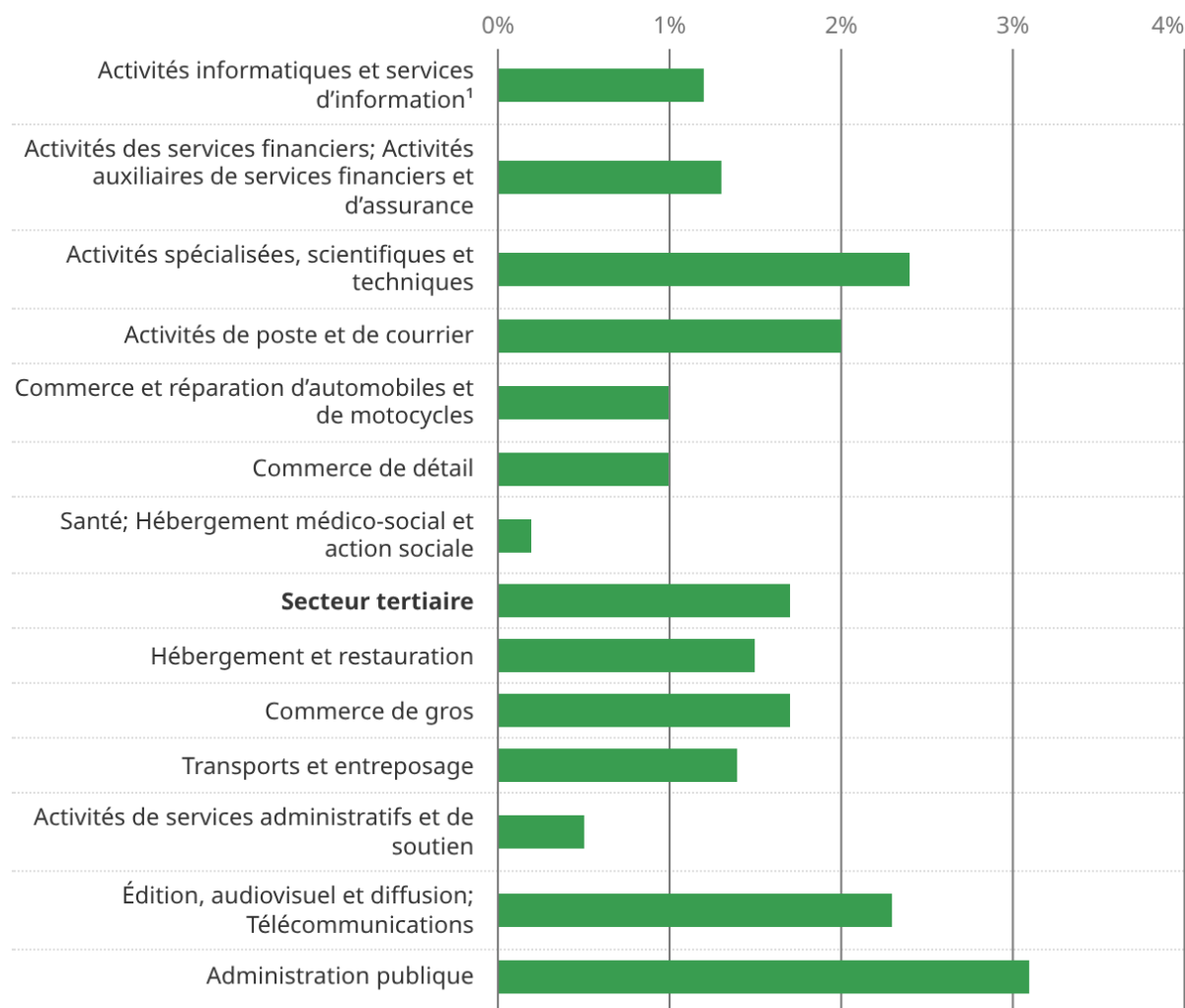
État des données: 21.04.2026

Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

gr-f-03.04.03.01.02

© OFS 2026

Évolution des salaires réels en 2025 par branche économique; en % par rapport à 2024 – Secteur tertiaire



¹ valeur incertaine sur le plan statistique

État des données: 21.04.2026
 Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

gr-f-03.04.03.01.03
 © OFS 2026